RÉPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DES FINANCES,
DU PLAN ET DE L'ÉQUIPEMENT

Congo (Brazzaville)

COMMISSARIAT AU PLAN

LOI-PROGRAMME

DU PLAN TRIENNAL DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

62222

4°/- A l'heure actuelle, le budget de la République du Congo est essentiellement un budget de fonctionnement, comportant seulement quelques opérations ayant le caractère de dépenses d'équipement.

Il conviendrait, dans le cadre du plan triennal, de prévoir à l'institution d'un véritable budget d'équipement par le regroupement de ces dépenses (contribution à la recherche et aux études, opérations sur fonds forestier, fonds routiers, plan de campagne, aménagements ruraux etc ...), ainsi que par l'inscription de certaines opérations indispensables, dont il est impossible, en raison de leur faible valeur d'obtenir le financement. Tel est le cas de nombreuses opérations qui concourrent au développement du secteur agricole et à l'amélioration du milieu rural.

5°/- Certains projets actuellement en cours d'étude n'ont pas encore atteint le stade d'élaboration à partir duquel il est possible de chiffrer le montant des crédits nécessaires à leur réalisation. Ces projets ont donné lieu à l'inscription de crédits prévisionnels.

D'autre part, plusieurs études sont actuellement en cours sur le territoire de la République du Congo. Il est possible que les conclusions déposées à la suite de ces études entraînent la mise sur pied de nouveaux projets qui nécessiteront l'établissement d'un programme complémentaire.

\+

\+ \+

Les besoins recensés dans le cadre du plan triennal de développement s'élèvent à un total de près de I7 milliards dont II milliards pour les seules opérations d'infrastructure et d'urbanisme.

Ce total dépasse largement le volume des ressources dont la République du Congo semble peu à peu assurée de pouvoir disposer pour le financement de son plan, dans les conditions d'aide extérieure actuellement connues.

Il n'est pas possible de mesurer avec exactitude même dans le cadre de cette aide la masse des crédits disponibles, étant donné qu'il s'agit essentiellement de fonds dont l'octroi est subordonné à la prise en considération par des instances extérieures des dossiers présentés par la République du Congo. Sauf dans de rares exceptions la masse des ressources à la disposition des organismes de cette aide ne fait pas l'objet d'une répartition par quota entre Etats bénéficiaires.

Compte tenu de cette observation, le volume des disponibilités sur lesquelles la République du Congo semble pouvoir compter pendant la période triennale envisagée, a été estimé à I0,5 milliards en provenance des sources suivantes :

./...

- Ressources propres du Congo (budget et fonds hors budget)	I. I00 millions
- Aide bilatérale de la République Française	
- Concours du Fonds Européen de Développement	
- Aide des Organismes internationaux rattachés à l'Organisation des Nations Unies	9. 400 millions
	I0. 500 millions

Pour tenir compte de l'ensemble des besoins exprimés, un programme complèmentaire de 6, 2 milliards a été élaboré. Ce programme regroupe uniquement des opérations d'infrastructure routière et urbanisme qui, par leur ampleur doivent être replacées dans une perspective plus vaste que le cadre triennal. Il sera réalisé dans la mesure où le Congo pourra disposer d'un volume de crédits supérieurs à I0,5 milliards, grâce à un accroissement de l'aide extérieure.

Il est cependant possible quel'aide accordée par les sources traditionnelles de financement soit augmentée dans les années à venir. On peut penser d'autre part que la République du Congo pourra avoir accès à de nouvelles sources de financement, soit dans le cadre d'une aide bilatérale à négocier avecles pays disposés à apporter leur concours à son plan de développement.

Ainsi pourrait être réalisé dans les trois annés à venir tout ou partie des 6,2 milliards d'opérations différées, quel'on a ainsi qualifiées de "programme financier complèmentaire".

\+

\+ \+

Ce programme a été établi en supposant résolu un certain nombre de problèmes relatifs à la présence au Congo d'un personnel spécialisé suffisant dans le domaine de la conception et de l'exécution, condition qui actuellement n'est pas remplie dans certains secteurs les plus essentiels.

En particulier, on a admis pour les travaux routiers et d'urbanisme, l'existenee de sections d'études et de bureaux techniques, sans lesquels il serait impossible d'assurer l'élèboration et la préparation des dossiers à soumettre aux organismes financiers, français, européens ou internationaux compétents.

De même, il est indispensable que les services techniques disposent d'un personnel de contrôle suffisamment qualifié pour assurer le lancement et l'exécution des projets dont le financement aura été approuvé.

Enfin dans le secteur agricole, le succès des opérations projetées dépend étroitement de la qualité d'intervention du personnel d'encadrement et d'animation.

L'urgence de la mise en place dès le début de I96I de ces différents cadres est particulièrement soulignée si l'on veut éviter tout retard dans le démarrage du plan.

./...

Si des solutions immédiates n'étaient pas apportées à ces problèmes, le plan ne pourrait être mené à bonne fin même si les moyens financiers nécessaires sont dégagés.

III.- EXAMEN DU PROGRAMME FINANCIER PAR SECTEUR -

I.- ETUDES ET ENQUETES

Les opérations prévues à ce titre sont détaillées en annexes I au présent rapport.

L'inscription la plus importante est celle qui a trait au financement des divers Instituts et Organismes installés au Congo. La réorganisation de la recherche au Congo, dans le sens d'une plus grande effeicacité et d'une plus grande économie de moyens, est un des objectifs inscrit dans le plan triennal. Il ne sera toutefois pas possible d'y procéder avant les conclusions de l'étude que doit effetuer sur ce point le Professeur DUMONT au début de l'année 1961. Les nouvelles orientation de la Recherche porteront notamment sur les cultures vivrières, et les Instituts seront invités à participer à la vulgarisation des procédés culturaux et à la formation des cadres agricoles. A titre prévisionnel des crédits annuels du même ordre de grandeur que ceux accordés en 1960, soit 200 millions, ont été inscrits.

Les participations aux travaux du Service Géographique et de l'Institut de recherches minières, 90 millions pour chacun pendant trois ans, ne couvrent que la fraction des dépenses de ces organismes intéressant directement la République du Congo.

La nécessité d'une meilleure connaissance des nappes d'eau souterraines dans les zônes où sont prévus des travaux d'adduction d'eau à conduit à réserver 180 millions à des travaux de recherche hydrogéologique.

* La poursuite des travaux de cadastrage en milieu rural a fait l'objet d'une inscription de 50 millions.

Enfin une dotation de 147 millions englobe la réalisation d'études et enquêtes demandées par différents Ministères, dont certaines avec le concours d'organismes internationaux tels que l'O.I.T., l'O.M.S., la F.A.O. et l'UNESCO, ainsi qu'un crédit prévisionnel de 60 millions pour les études rendues nécessaires par la réalisation du plan et le développement général de l'économie congolaise.

2.- PRODUCTION

A) ECONOMIE RURALE

Les opérations prévues à ce titre sont détaillées en annexe II au présent rapport.

a) AGRICULTURE

Les objectifs du plan en matière agricole sont de quatre ordres :

- formation de personnel d'encadrement et d'animation
- mise en place de secteurs d'expansion rurale
- développement de la production agricole, qu'il s'agisse de celle réservée à la consomation intérieure ...destinée à exportation ou celle ...
- amélioration des conditions de vie rurale.

./...

Un crédit prévisionnel de 100 millions a été inscrit dans le programme financier pour la réalisation du premier objectif qui porte sur la transformation de l'Ecole d'Agriculture de Sibiti, la formation, avec le concours d'organismes spécialisés, d'animateur ruraux, de personnel de gestion des coopératives et sociétés de développement rural, et de formateurs d'enseignement agricole.

Le projet de mise en place de secteurs d'expansion rurale a été chiffré pour les trois premières années à 446 millions.

L'action en faveur de la production sera poursuivie dans le cadre de programmes régionaux, conçus en fonction des conditions climatiques et humaines. Elle suppose une réorganisation des structures actuellement en place, dans le sens d'une coordination étroite entre les services administratifs et techniques d'une part, la Société Congolaise de développement rural et les organismes auxquels il pourrait être fait appel pour l'exécution d'opérations déterminées, d'autre part.

Le programme financier a réservé I. 066 millions aux actions en faveur de la production soit 216 millions pour l'encadrement, les fermes et pépinières 220 millions pour l'installation d'industries de transformation des produits, 70 millions pour l'aménagement de voie de désserte agricole, 50 millions pour des opérations à réaliser dns le cadre de la Société Congolaise de Développement Rural, 60 millions pour les aménagements ruraux, 50 millions d'équipement pour le Service du Génie Rural et enfin 400 millions de crédits prévisionnel pour le financement des réalisations qui devront être lancés à la suite des différentes études actuellement en cours ou prévues.

L'amélioration des conditions de vie rurale porte essentiellement sur les adductions d'eau et l'habitat rural. L'opération la plus importante, 200 millions, est celle qui intéresse l'aménagement hydraulique et social du Plateau Koukouya ainsi quel'adduction d'eau de Djambala - 97 millions ont été inscrits pour diverses adductions d'eau dans des centres secondaires et des aménagements de points d'eau dans les villages. Enfin 95 millions sont réservés aux diverses opérations en faveur de l'habitat rural.

b) EAUX ET FORETS

Le plan triennal vise essentiellement à :

- maintenir, sinon accroitre, le rythme actuel de l'exploitation forestière par l'ouverture de nouvelles zônes productrices, notamment dans les régions du Nord,
- poursuivre les travaux et essais préparatoires à l'installation d'une industrie de la pâte à papier,
- constituer un capital forestier d'une haute valeur économique par la création de peuplements denses.

Le programme financier a retenu 28 millions pour commencer la prospection systématique des zônes forestières de la Sangha et de la Likouala ainsi que pour des essais d'essence papetières, et 140 millions pour la poursuite des travaux de plantation artificielle et l'aménagement des peuplements naturels.

./...

c) ELEVAGE

Le plan triennal envisage l'accroissement continu du troupeau bovin de façon à atteindre 50.000 têtes en 1965. Cette extension doit être réalisée, en ce qui concerne l'initiative publique, par achat de géniteurs et diffusion soit en élevage familial soit en troupeaux collectifs de village.

Le plan prévoit également l'amélioration de l'élevage domestique par introduction de reproducteurs améliorés.

Au total 55 millions ont été inscrits au programme financier pour achat de reproducteurs, bovins ou aviaires.

13 millions sont destinés à l'équipement des secteurs vétérinaires. Enfin un crédit prévisionnel de 50 millions a été réservé pour favoriser le développement de l'élevage, et notamment pour la création d'un centre expérimental en vue de la sélection du bétail, l'amélioration des pâturages, le dressage des animaux de trait et l'association élevage-culture.

d) PECHE

Aucune dotation particulière n'a été prévue à ce titre.

En ce qui concerne la pêche fluviale, les opérations qui pourront être lancées à la suite des travaux de la mission d'études de la cuvette congolaise seront financées par le crédit prévisionnel global de 400 millions inscrits à la rubrique "Agriculture ".

En ce qui concerne la pêche maritime, les réalisations éventuelles dans ce domaine relèvent de modes de financement particuliers et notamment de l'emprunt.

B)- INDUSTRIES

Aucune inscription n'a été réservée en faveur des industries pour les mêmes raisons que celles indiquées ci-dessus à propos de la pêche maritime : les réalisations industrielles seront à financer, soit par le secteur privé, soit avec le concours de la puissance publique, selon des modes de financements particuliers dont il ne peut être tenu compte dans le programme financier.

3.- INFRASTRUCTURE

Les opérations prévues à ce titre sont détaillées en annexe III au présent rapport.

a) INFRASTRUCTURE ROUTIERE

L'amélioration du réseau routier de la République du Congo présente un caractère de développement urgent. Pour l'immédiat tout le développement du territoire est subordonné à l'établissement d'une infrastructure permettant des transports réguliers et économiques. Pour l'avenir, de grands axes doivent être aménagés afin d'assurer le renforcement des liaisons et l'accroissement des échanges avec les Etats voisins.

./...

Le programme envisagé a limité la création de toutes nouvelles afin de concentrer les moyens financiers sur l'amélioration du réseau existant qui à elle seule nécessite des investissements considérables en raison du relief, de la nature des terrains et du nombre élevé des coupures. Il a d'autre part été tenu compte de l'orientation des nouveaux axes de communications dans les Régions Nord du Niari en fonction de la voie ferrée en cours de construction.

Le total des besoins ainsi recencés s'élève à 5. I00 millions sur lesquels 2.200 millions ont pu être retenus au programme principal, représentant un quart de ce dernier programme. L'exécution des 2. 900-millions d'opérations différées est lié à un accroissement éventuel de l'aide extérieure.

Il n'a pas été possible de dissocier opération par opération ce qui devait figurer dans l'un ou l'autre programme, principal ou complèmentaire. La priorité qui sera accordée à telle ou telle d'entre elles dépendra essentiellement de l'exécution des études préalables et des possibilités de réalisation des travaux.

Compte tenu de cette observation d'ordre général, les trois grandes masses de dépenses se répartissent ainsi :

- études routières :	3II millions
- Matériel de travaux publics et bacs :	322 millions
- Travaux routiers :	4 467 millions

1) Etudes routières :

La nécessité de créer une section d'études routières ou de faire appel à des bureaux techniques spécialisés a déjà été soulignée en raison des moyens rèduits dont dispose actuellement l'administration. Cette mesure constitue le préalable indispensable à toute mise en oeuvre d'un programme de travaux routiers.

La part la plus importante des crédits est réservée aux reconnaissances, levers d'itinéraires et matricules et constitution des dossiers, pour les axes devant être aménagés au cours de la période envisagée.

ii) Matériel de travaux publics et bacs :

Cette rubrique correspond d'une part aux achats de matériel spécialisé d'entretien routier destiné à compléter la dotation des Subdivisions de travaux routiers jusqu'à présent insuffisamment équipées, et, d'autre part à la poursuite du programme d'installation et de modernisation des bacs.

iii) Travaux routiers

La densité du réseau routier peut être considérée aujourd'hui comme relativement satisfaisante dans la plupart des régions, compte tenu des possibilités économiques du pays. D'autre part les ressources budgétaires ne permettent déjà qu'un entretien insuffisant du réseau existant ; tout allongement de ce réseau ne ferait qu'aggraver les difficultés présentes. Les opérations nouvelles ont donc été limitées au seul cas où l'ouverture d'axes était économiquement indispensable.

./...

Par contre, il est absolument nécessaire d'améliorer et de moderniser le réseau, en l'adaptant aux exigences du trafic.

- par la rectification et le reprofilage des tracées
- par la substitution d'ouvrages définitifs aux ouvrages provisoires
- par le renforcement de la plate-forme, et même le bitumage sur les tronçons de grand trafic et ceux qui présentent des caractéristiques particulièrement difficiels.

Telles sont les grandes lignes du programme de travaux routiers dont les principales réalisations seront examinées, par secteur, ci-après :

- Zône côtière : 665 millions
  L'objectif essentiel est le bitumage des routes Pointe-Noire Bas-Kouilou et Pointe-Noire Cabinda (450 millions), 70 millions sont prévus pour l'ouverture de pistes dans la zône bananière du Mayumbe et I45 millions pour différents travaux localisés, notamment le rattachement de l'axe Pointe-Noire -Dolisie à la nouvelle route de Sounda ;

- Zône Sud-Niari : 39I millions
  dont I36 pour aménagement des axes Dolisie- Londela - Kayes et Louvila Jacob et 255 millions pour une nouvelle liaison Sibiti - Jacob.

- Zône forestière Niari : I. II2 millions.
  Les réalisations à effectuer dans cette zône sont principalement liées à l'ouverture de la voie ferrée COMILOG qui implique le remodelage du réseau autour du Centre de Mossendjo, nouveau point d'éclatement du trafic. 900 millions sont prévus à ce titre, notamment pour la création d'un axe Mossendjo Nyanga. Les autres opérations de cette zône intéressent la route Sibiti - Zanaga - frontière du Gabon (85 millions) et le secteur Mouyondzi - Sibiti (I27 millions).

- Zône de savanes du sud-est : 974 millions.
  Les travaux à exécuter dans cette région ne comportent aucune réalisation nouvelle, mais seulement l'aménagement du réseau existant. Ils portent sur les quatre secteurs suivants : Kinkala, Boko, Brazzaville avec notamment l'achèvement du bitumage de la route Brazzaville (220 millions) Pangala - Vindza - Mayama (I80 millions) Kindamba Mindouli et travaux localisés (205 millions).

- Zône des plateaux batékés et de la cuvette congolaise : I040 millions
  La tâche la plus urgente est l'amélioration de l'axe Nord-Sud, en particulier dans la traversée des vallées de la Léfini et de l'Alima et la liaison Fort-Rousset-Makoua. Au total 523 millions ont été réservés pour cet axe.

  Les autres opérations sur la route Makoua - Etoumbi (I65 millions) l'amélioration générale des relations routières dans le secteur Fort- Rousset - Ewo - Etoumbi - Kellé (244millions) et divers aménagements localisés (I05 millions).

./...

- Secteur Sangha - Likouala : 290 millions.
La réalisation la plus urgente consiste en l'exécution d'une première tranche de travaux sur la route Epéna - Impfondo (I50 millions) et Ouesso Sembé (70 millions) en complément de l'opération réalisée dans le secteur de Souanké.

b) INFRASTRUCTURE AERONAUTIQUE

Il s'agit essentiellement d'améliorations à apporter aux terrains existants, d'équipement radio-électrique et d'équipement de sécurité.

Il est prévu en outre la création de terrains de secours à EWO, MADINGOU, BOUNDJI, KOMONO et EPENA (32 millions).

Les deux seules opérations nouvelles d'importance sont l'ouverture de terrains de I. 500 mètres à Nossendjo et Souanké.

Enfin une installation pour l'aide en vol à la navigation doit être aménagée sur l'axe B/ville - Bangui dans un site qui reste à déterminer (25 millions).

c) POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Les seules opérations inscrites au programme financier sont celles dont la République du Congo doit assurer directement le financement. D'autres opérations intéressant le réseau intérieur où les liaisons téléphoniques Inter-Etats seront réalisées sur d'autres ressources (autofinancement, emprunt etc ...) et n'entrent pas dans les présentes prévisions.

Les 89 millions prévus sur le programme financier sont destinés à la construction de bureaux de postes urbains et ruraux (40 millions), à la création ou à l'extension de réseaux téléphoniques urbains (38 millions), ainsi qu'à la formation professionnelle du personnel (II millions)

d) EQUIPEMENT CULTUREL

Cette rubrique regroupe quatre opérations principales : Extension des moyens du Service de l'Information pour l'information de la masse (I00 millions), renforcement des installations techniques de Radio Congo et aménagement de la maison de la Radio (I35 millions de moyens d'écoute radiophonique dans les zônes défavorisées (60 millions) et enfin modernisation de l'Imprimerie Officielle (80 millions),

e) EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

Un crédit provisionnel de 200 millions est réservé pour la construction de logements et de bureaux administratifs ainsi que pour l'installation de services.

./...

IV.- URBANISME

Les opérations prévues à ce titre sont détaillées en annexe IV au présent rapport.

Avec une évaluation des besoins de 5. 06I millions ce secteur absorberait une grande partie des disponibilités du programme financier triennal. Dans un juste souci d'équilibre entre les opérations contribuant directement à l'accroissement du potentiel économique de la Nation et celles concourant à l'amélioration des conditions de vie, I. 830 millions d'opérations ont été inscrites au programme principal et 3. 230 différés, leur exécution étant fonction de l'accroissement de l'aide extérieure à la République du Congo.

Aucune ventilation des opérations entre le programme principal et le programme complèmentaire n'a été effectué ; les priorités seront arrêtées au moment de la préparation des tranches annuelles en fonction des urgences et de l'état de préparation des dossiers.

Les grandes masses de crédits réservées à l'urbanisme se répartissent ainsi :

- Etudes, y compris le fonctionnement de la section d'études d'urbanisme, 228 millions.

Il convient d'insister à nouveau sur l'importance primordiale de ce travail d'études et en particulier de la constitution de cette section d'études, sans laquelle il sera impossible de mener à bien la préparation des dossiers, compte tenu des moyens réduits dont disposent actuellement les services.

- Travaux d'urbanisme

  - à Brazzaville pour I. 9II millions
  - à Pointe-Noire pour 2. 224 millions
  - à Dolisie pour 325 millions
  - dans les centres secondaires pour 373 millions.

Ces travaux portent sur le remodelage, l'assainissement, la voirie, l'adduction d'eau, l'électrification, les travaux d'élité et d'équipement collectif (marchés, stades) des principaux centres urbains, en fonction des plans directeurs. Le programme s'est attaché à prévoir la réalisation d'opérations globales, afin d'obtenir des concours financiers extérieurs importants.

5.- EQUIPEMENT SOCIAL

Les opérations prévues à ce titre sont détaillées en annexe V au présent rapport.

a) EDUCATION NATIONALE

Les objectifs du plan en matière d'éducation nationale sont :

- la scolarisation progressive de la totalité de la population d'âge scolaire étant entendu que la scolarisation totale, compte tenu de l'accroissement démographique dépasse le cadre du plan triennal ;

./...

- la formation de base de cadres administratifs et techniques en nombre suffisant pour répondre aux besoins du pays.

- la réalisation de ces objectifs implique :

- l'ouverture de 285 nouvelles classes primaires par an et la construction d'environ 250 logements de maîtres ;

- l'extension des établissements secondaires et techniques existant et la création de cours complémentaires pour atteindre le rythme souhaitable de formation de 100 bacheliers et de 300 à 350 brevetés africains par an.

Pour la réalisation de ce programme les moyens financiers suivants ont été prévus :

- 750 millions pour la construction chaque année de 250 à 300 classes et d'environ 200 à 250 logements de maîtres.

- 300 millions pour l'extension des Lycées de Brazzaville et Pointe-Noire ainsi que des Collèges Normaux de Dolisie et de Mouyondzi, et d'autre part pour la construction de 72 classes de cours complémentaires avec les logements et les installations collectives correspondantes.

- 120 millions pour l'aggrandissement du collège technique de Brazzaville et la création de nouvelles sections manuelles.

- 10 millions pour l'ouverture d'un centre de documentation pédagogique, technique et scientifique avec le concours de l'UNESCO.

Les besoins relatifs à l'enseignement supérieur et à la création d'une Ecole Normale Supérieure à Brazzaville n'ont pas été compris dans ce programme, du fait qu'ils intéressent les quatre Etats et exigeront la mise en oeuvre de moyens financiers particuliers et le concours d'une assistance technique qualifiée.

b) SANTE PUBLIQUE

Le programme de la Santé Publique poursuit l'action entreprise au cours des deux premiers plans en luttant contre les grandes endémies et en visant à obtenir une implantation médicale dont la densité peut se traduire approximativement par les ordres de grandeurs suivants :

- un poste médical ou sanitaire pour 4. 000 habitants
- un lit pour 200 habitants.

Les réalisations inscrites au programme financier portent sur

- les aménagements à apporter à l'Hôpital de Brazzaville et la poursuite des travaux de construction du nouvel Hôpital de Pointe-Noire, opération qui doit être achevée en plusieurs étapes. Le total pour ces deux ensembles se monte à 385 millions

./...

- la construction de formations hospitalières urbaines et rurales pour I27 millions,

- la reconstruction et l'équipement de formations existantes pour 39 millions,

- la lutte contre les grandes endémies, avec le concours de l'organisation mondiale de la Santé et du Fonds International de secours à l'enfance, pour 2I3 millions.

c) TRAVAIL

Bien que le secteur du travail et le problème de l'emploi constituent une des préoccupations majeures du Gouvernement, peu de dotations sont à prévoir à ce titre dans le programme financier, les seules réalisations matérielles à financer sur fonds publics se limitant à la formation professionnelle.

Un premier projet d'extension du centre de formation professionnelle rapide de Brazzaville est inscrit pour I7 millions.

Un crédit provisionnel de 50 millions a été réservé d'autre part pour accroître les possibilités de formation professionnelle accélérée en fonction de la réalisation des grands travaux d'équipement et d'insdustrialisation du Congo.

ANNEXE I

Etudes et Enquêtes

	Programme principal	Programme complémentaire
Participation au financement des instituts de recherche	600	-
" " du Service Géographique	90	-
" " de la recherche minière	90	-
Recherches hydrogéologiques	180	-
Cadastre	50	-
Etudes et enquêtes diverses	147	-
TOTAL	1.157	-

ANNEXE II

Economie rurale

	Montant par opération		Programme principal	Programme complémentaire
AGRICULTURE				
-Formation agricole	100		100	
-Mise en place de secteurs d'expansion rurale	446		446	
-Actions en faveur de la production				
Encadrement fermes et pépinières	216	)		
Industries de transformation des produits	220	)		
Aménagement de voies de desserte	70	)		
Opérations à réaliser avec le concours de la SCDR	50	)	1.066	-
Equipement du Service du Génie Rural	50	)		
Aménagements ruraux	60	)		
Développement et valorisation de la production agricole	400	)		
-Amélioration des conditions de vie rurale				
Aménagement hydraulique et social du Plateau Koukouya et adduction d'eau de Djambala	200	)		
Adduction d'eau et aménagement de points d'eau	97	)	392	-
Actions en faveur de l'habitat rural	95	)		
EAUX ET FORETS				
Essais et prospections	28	)		
Plantations artificielles et aménagement de peuplements naturels	140	)	168	-
ELEVAGE				
Achat de reproducteurs	55	)		
Equipement des secteurs vétérinaires	13	)	118	-
Actions en faveur du développement de l'élevage	50	)		
TOTAL ECONOMIE RURALE			2.290	-

ANNEXE III

Infrastructure

INFRASTRUCTURE ROUTIERE	Montant par opération	Programme principal	Programme complémentaire
- Etudes routières	311		
- Matériel de travaux publics et bacs	322		
- Travaux routiers			
Zône cotière			
Route Pointe-Noire Bas-Kouilou et Pointe-Noire Cabinda	450		
Zône bananière du Mayombe	70 (665		
Travaux localisés	145		
Secteur Sud Niari			
Route Dolisie Londela Kayes et Louvila Jacob	136		
Route Sibiti Jacob	255) 391		
Zône forestière Niari			
Secteur Mossendjo Divénié	900		
Route Sibiti Zanaga Gabon	85 (1112)	2.200	2.900
Secteur Sibiti Mouyondzi	127		
Zône Savane Sud Est			
Secteur Kinkala Boko Brazzaville	369		
Secteur Mayama Brazzaville	220) 974		
Route Pangala Vindza Mayama	180		
Route Kindamba Mindouli et travaux localisés	205		
Zône plateau Batékés Cuvette congolaise			
Route du Nord	523		
Route Makoua Etoumbi	165		
Secteur Fort-Rousset Ewo Etoumbi Kellé	244) 1040		
Aménagements localisés	105		
Zône Sangha Likouala			
Route Epéna Impfondo	150		
Route Impfondo Dongou	70		
Route Ouesso Sembé	70		

	Montant par opération	Programme principal	Programme complémentaire
INFRASTRUCTURE AERONAUTIQUE			
Création, amélioration et aménagements de terrains	121)	146	-
Aide radio à la navigation	25)		
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS			
Construction de bureaux de postes	40)		
Création et extension de réseaux téléphoniques urbains	38)	89	-
Formation professionnelle	11)		
EQUIPEMENT CULTUREL			
Action en faveur de l'information de la masse	100)		
Equipement et aménagement de Radio-Congo	135)		
Diffusion de moyens d'écoute radiophonique	60)	375	-
Equipement et modernisation de l' Imprimerie Officielle	80)		
EQUIPEMENT ADMINISTRATIF			
Inscription prévisionnelle	200	200	-
TOTAL INFRASTRUCTURE		3.010	2.900
		5.910	

ANNEXE IV

Urbanisme

	Montant par opération	Programme principal	Programme complémentaire
Etudes d'urbanisme	228		
Urbanisme de Brazzaville	1.911		
" de Pointe-Noire	2.224	1.830	3.230
" de Dolisie	325		
" des centres secondaires	373		
TOTAL	5.061	1.830	3.230

5.061

ANNEXE V

Equipement social

	Montant par opération	Programme principal	Programme complémentaire
EDUCATION NATIONALE			
Enseignement primaire	750)		
" secondaire	500)		
" technique	120)	1.380	-
Centre de documentation pédagogique, technique et scientifique	10)		
SANTE PUBLIQUE			
Hôpitaux de Brazzaville et Pointe-Noire	385)		
Formations hospitalières urbaines et rurales	127)		
Reconstruction et équipement de formations existantes	39)	764	-
Lutte contre les Grandes Endémies	213)		
TRAVAIL			
Extension du centre de formation professionnelle	17)		
Bourses pour stagiaires	2)	69	-
Inscription prévisionnelle	50)		
TOTAL EQUIPEMENT SOCIAL		2.213	-

LOI N° 10/61

PORTANT PROGRAMME FINANCIER DU PLAN TRIENNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

ARTICLE 1er.- Le Gouvernement est chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan triennal de développement qui couvre la période de 1961-1963.

ARTICLE 2.- Le programme financier principal des opérations à réaliser sur fonds publics dans le cadre de ce plan est arrêté à 10,5 milliards.

ARTICLE 3.- Les grandes masses de dépenses à effectuer au titre de ce programme sont reparties comme il est indiqué sur le tableau 1 annexé à la présente loi.

ARTICLE 4.- Un programme financier complémentaire de 6,2 milliards conforme au tableau II annexé à la présente loi, sera exécuté, après réalisation du programme principal, dans la limite des disponibilités financières existantes.

ARTICLE 5.- Le financement de ce programme est assuré:

a) par un budget d'équipement sur les ressources propres de la République du Congo

b) par les contributions de toute nature provenant de l'aide extérieure

c) éventuellement par des emprunts.

ARTICLE 6.- Le Gouvernement est habilité à prendre toute mesure propre à assurer la réalisation des objectifs du Plan ainsi que la mise en oeuvre du programme financier, et notamment :

- à négocier et conclure les conventions relatives à l'assistance technique et à l'aide extérieure
- contracter des emprunts sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Nationale
- à créer des Sociétés de développement et d'aménagement
- à prendre des participations financières dans des Sociétés ou organismes concourant à l'exécution du plan
- à faciliter le crédit en faveur des entreprises qui participent à la réalisation du plan

- à agréer des Sociétés au bénéfice des régimes fiscaux privilégiés.

ARTICLE 7.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'état.

Brazzaville, le 15 Janvier 1961

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Abbé Fulbert YOULOU ./-

TABLEAU I

Programme financier principal

	Montant partiel	Montant global
I - Etudes et Enquêtes	1.157	1.157
II - Economie rurale		
Agriculture	2.004	
Eaux et Forêts	168	2.290
Elevage	118	
III - Infrastructure		
Infrastructure routière	2.200	
" aéronautique	146	
Postes et Télécommunications	89	3.010
Equipement culturel	375	
Equipement administratif	200	
IV - Urbanisme	1.830	1.830
V - Equipement social		
Education Nationale	1.380	
Santé Publique	764	2.213
Travail	69	
TOTAL	10.500	10.500

T A B L E A U II

Programme financier complémentaire

Infrastructure routière	2.900
Urbanisme	3.230
TOTAL	6.130